

Formation ENVIRONNEMENT

Réunion du 9 juin 2005

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques 2006

PROJET D'AVIS	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE	32
TABLE DES SIGLES.....	33

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Environnement le 9 juin 2005

1. Pour répondre à la **stratégie nationale pour la biodiversité** et aux **engagements internationaux de la France**, le Conseil encourage le système statistique public à mettre en place un dispositif d'observation pérenne représentatif de la biodiversité et de son évolution. Ce dispositif devra se faire avec tous les organismes concernés par le sujet et mobiliser au mieux les données déjà existantes.
2. Pour satisfaire les demandes d'information exigées par la **Directive cadre sur l'eau**, le Conseil recommande une mobilisation de toutes les sources d'information, notamment d'origine statistique, administrative, voire professionnelles, y compris au niveau des bassins hydrographiques, de façon à assurer la cohérence des informations au niveau national et à gérer au mieux les ressources existantes.
3. Dans le cadre de la transposition en droit français de la directive européenne, le Conseil approuve le principe de l'accès renforcé à **l'information sur l'environnement** dans le respect de la confidentialité des réponses individuelles aux enquêtes, condition indispensable à l'exercice de l'observation statistique.
4. Le Conseil rappelle que, pour répondre aux obligations du protocole de Kyoto, le système national d'**inventaire officiel des émissions de gaz à effet de serre** doit être adapté dans ses méthodes. Il demande à être tenu informé de l'état d'avancement de cet inventaire avant que la méthodologie soit arrêtée.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Environnement réunie le 9 juin 2005

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)
- Département Observatoire des déchets et planification

COMpte Rendu de la Réunion de la
Formation Environnement
- 9 Juin 2005 -

Président : . Christian AVEROUS, Chef de la division des performances et de l'information environnementales, Direction de l'environnement - OCDE

Rapporteurs : Virginie MADELIN, Chef du SCEES, ministère de l'agriculture et de la pêche
Bruno TREGOUËT, Directeur de l'IFEN

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (M. Christian AVEROUS).....	6
II - Suivi des avis donnés sur le programme 2005 (Virginie MADELIN et Bruno TREGOUËT)	7
III - Bilan de l'information économique sur l'eau (Jean-Pierre RIDEAU, MEDD).....	9
IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2006.....	13
1. Exposé synthétique (Virginie MADELIN et Bruno TREGOUËT)	
2. Débat	
V - Points d'information sur le contexte international	19
1. La transposition de la directive européenne sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement (Bruno TREGOUËT)	
2. Le projet de directive <i>Inspire</i> (Bernard NANOT)	
3. L'examen environnemental de la France par l'OCDE (Bruno TREGOUËT)	
4. Le cadre comptable - SEEA (Bernard NANOT)	
VI - L'information statistique et la biodiversité	23
1. Introduction (Gilles KLEITZ, Direction de la nature et des paysages, MEDD)	
2. Exposé (François MOREAU, Ifen)	
3. Débat	
VII - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)	

LISTE DES PARTICIPANTS

Christian AVEROUS	OCDE
Douadia BOUGHERARA	INRA
Bernard BOULENGIER	SFIC
Lucien BOURGEOIS	APCA
Benjamin CAMUS	Insee DSE
Marie-Christine CHAMBET-ROSSET	Cnis
Denis COUVET	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
Chantal CUISINET	DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
Salma ELREEDY	AFSSE
Armelle GIRY	MIN ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE
Marc-Antoine KLEINPETER	MIN ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE
Gilles KLEITZ	MIN ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE
Philippe LANDRY	OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE
Virginie MADELIN	SCEES
Chantal MADINIER	SCEES
François MOREAU	IFEN
Bernard NANOT	IFEN
Brigitte OUVRE	Cnis
Nicolas PAULHIAC	DGCP
Jean-Pierre PUIG	Cnis
Emmanuel RAOUL	SESP
Jean-Pierre RIDEAU	MIN ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE
Carla SAGLIETTI	Cnis
Bruno TREGOUET	IFEN
Nathalie WEISS	CSTB

Absents excusés :

Catherine DECAUX	FEDERATION NATIONALE DES FAMILLES RURALES
Christian MILITON	ADEME
Patrick PILLET	ADEME

I. Introduction par Christian AVEROUS, président

Christian AVEROUS

J'ai le plaisir d'ouvrir la session 2005 de la Formation Environnement du Cnis car je suis sensible à grande influence du Cnis dans la concertation, la programmation, la coordination relative aux statistiques publiques françaises concernant l'environnement, ainsi qu'à la très grande qualité des statistiques environnementales françaises. Elles reflètent la compétence et l'engagement de toutes celles et tous ceux qui participent à leur production.

En guise d'introduction, je souhaiterais placer nos travaux dans un contexte environnemental en évolution et souligner l'importance des thèmes inscrits à notre ordre du jour.

Le contexte français

Rappelons tout d'abord que la Charte de l'environnement a été adoptée et incluse dans la Constitution, il y a quelques mois. L'article 7 stipule que « *toute personne a le droit, dans des conditions et des limites définies par la Loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ». Ce point est d'importance pour nos travaux.

Citons également un élément primordial du paysage français : le nouveau statut de l'Ifen. Une présentation de l'Institut nous avait été proposée l'an dernier. Le numéro 2 des Chroniques du Cnis, paru en janvier 2005, y fait référence, en qualifiant l'Ifen de « *chef d'orchestre de la statistique environnementale française* ».

Le contexte international

La référence aux nombreuses directives européennes nous concernant s'impose, un certain nombre étant en amont de nos discussions de ce jour : la directive cadre sur l'eau, le règlement statistique sur les déchets, la directive européenne dérivée de la convention d'Aarhus, etc.

Mentionnons également le rapport de l'OCDE relatif à l'examen de la France, dont les conclusions et recommandations ont été formellement publiées le 18 février dernier par le Ministre Lepeltier. Le rapport est encore sous embargo jusqu'à la fin du mois de septembre.

Au niveau mondial, il me semble pertinent d'évoquer deux évolutions importantes. D'une part, Bernard Nanot nous présentera le SEEA (*System of Environmental and Economic Accounts*), le cadre comptable approuvé par l'ONU, et auquel la Banque Mondiale et l'OCDE ont participé activement. D'autre part, je souhaitais mentionner l'action diplomatique de la France concernant la transformation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement en Organisation des Nations Unies pour l'Environnement.

Introduction à l'ordre du jour

Notre ordre du jour me paraît particulièrement dense et intéressant. Il fait suite à l'avis du Cnis adopté sur le programme statistique 2005, qui fait référence à une série de sujets :

- les déchets ;
- les risques ;
- les sols ;
- les indicateurs de développement durable ;
- l'eau ;
- la biodiversité.

S'agissant des **déchets**, il ne s'agit pas tant d'une évolution statistique liée à des directives européennes et à des progrès dans un domaine important de l'action environnementale française mais d'un thème semblant prendre, politiquement, une grande ampleur au plan international dans le cadre des demandes du G8 relatives à l'analyse des flux de matières et des « 3R » (réduction, recyclage et réutilisation des déchets). L'augmentation des prix des matières premières, parallèle à l'évolution des prix de l'énergie, est une source de préoccupation pour les différents gouvernements. Dans un tel contexte, l'éventualité de construire une réponse tant de marché que de contrôle de l'efficacité de l'utilisation des matériaux *via* la gestion des déchets devient une priorité, *a minima* pour les pays importateurs de tels matériaux (Corée, Japon, France, Italie etc.). La relation avec la logique de

gestion des déchets est très claire dans ce domaine. Les notions d'économie circulaire ou d'évolution des modes de consommation et de production sont mises en avant, révélant ainsi le lien entre la logique de gestion des déchets et des préoccupations politiques très directement liées à la compétitivité internationale, voire à l'impact de telles augmentations de prix sur la croissance occidentale dans son ensemble.

En ce qui concerne **les indicateurs de développement durable**, nous avons bénéficié l'an dernier d'une excellente présentation des indicateurs déjà existants. Les Chroniques n° 2 du Cnis sont également très explicites à ce sujet. Une nouvelle version de ces indicateurs de développement durable sera lancée. Son objectif sera sans doute de se concentrer davantage sur les enjeux politiques auxquels ces indicateurs sont associés.

Quant à **l'eau**, il s'agit clairement d'un enjeu mondial. L'eau est formellement et explicitement devenue un droit de l'homme durant l'été 2003, alors que seule l'eau comme nourriture était mentionnée par le passé. N'en déduisons pas pour autant, à l'emporte pièce, que l'eau a vocation à être gratuite.

Lors du forum mondial de l'eau de Kyoto l'an dernier, Monsieur Camdessus a rendu un rapport sur la gestion de l'eau dans le monde à Monsieur Kofi Annan. Je voudrais, à cet égard, faire allusion aux objectifs de développement du millénaire, dont deux concernent l'eau :

- la mise à disposition d'une eau de qualité pour les populations pauvres ;
- les questions sanitaires associées à l'équipement en infrastructures pour le traitement des eaux usées.

L'eau est également un enjeu français. Les lois se succèdent et l'économie de l'eau est un sujet très important dans notre pays. En revanche, l'interface eau/agriculture demeure un sujet difficile. Il me semble pourtant que ce domaine est particulièrement intéressant, puisqu'il permet de lier les statistiques physiques et économiques.

En ce qui concerne la **biodiversité**, l'ONU a publié en mars dernier un *millenium ecosystem assesment* particulièrement préoccupant. En effet, ce document démontre que les écosystèmes sont la base du développement de la planète, y compris économique. Leur érosion, ou mise en danger, met donc indirectement en danger le développement économique lui-même. Nombreux sont d'ailleurs les travaux allant dans le sens de la reconnaissance de la relation économie/écosystèmes.

Par ailleurs, le Président Chirac s'est exprimé, le 24 janvier dernier, en ouverture d'un colloque international organisé à Paris sur le thème de la biodiversité. Ce discours a été reconnu comme important au niveau international. Bien entendu, les insuffisances de l'information sur la biodiversité faisaient partie intégrante d'un tel discours. Je vous invite à le lire. De plus, à cette occasion, il a été souligné que la France avait des responsabilités particulières en matière de biodiversité dans ses départements d'Outre-Mer. Cet élément nous rappelle que nous devons ne pas omettre la dimension Outre-Mer dans la définition du périmètre de nos travaux pour mieux rendre compte sur certains sujets des responsabilités de gestion incombant aux autorités françaises.

Ces deux événements de début d'année ont donné au thème de la biodiversité une dimension économique et politique forte.

II. Suivi des avis donnés sur le programme 2005

Bruno TREGOUËT

Nous débutons par l'examen du suivi des avis émis par notre formation l'an dernier.

- *L'Ifen*

Le premier avis portait, en définitive, sur l'accès à l'information pour l'Ifen. Nous pouvons, à cet égard, tisser un lien avec le changement de statut auquel notre Président faisait à l'instant référence.

Je ne connais pas l'auteur du qualificatif de « *chef d'orchestre* » donné à l'Ifen. Faisant mienne cette image, je suis tenté d'avancer, au vu bilan de ces quelques mois d'activité sous un nouveau statut, que l'Ifen est certes le chef d'orchestre des informations sur l'environnement en France mais qu'il manque encore de musiciens et que les membres de l'orchestre ne lisent pas tous la même partition. Nous continuons toutefois à nourrir de grands espoirs.

Quoi qu'il en soit, le nouveau statut de l'Ifen, c'est-à-dire son insertion dans le service public de l'environnement et dans le Ministère de l'écologie et du développement durable, est bien plus confortable que l'ancien. Les relations s'institutionnalisent au sein du service public de l'environnement. Nous sommes ainsi plus systématiquement destinataires des informations, des notes et des invitations des réseaux. A titre d'exemple, nous sommes désormais associés aux correspondants chargés des relations internationales et aux réseaux des chargés de communication. Nous tenterons en outre d'intégrer notre système informatique dans celui du Ministère. Sans doute me répondrez-vous qu'il ne s'agit là que d'intendance, mais il n'en demeure pas moins que cette mutualisation des moyens est non négligeable car elle permet de dégager des économies d'échelle et de faire converger les systèmes d'information. Quant à la participation aux réseaux, je suis pour ma part associé chaque semaine au Comité des Directeurs du Ministère, ce qui nous permet d'être mieux informé sur l'évolution du service public de l'environnement, élément essentiel à l'accomplissement des missions de l'Ifen.

Plus concrètement, nous avons développé certains partenariats avec des Directions des Ministères, avec les DIREN et avec des Directions de l'administration centrale. Je reviendrai très probablement sur ce sujet lors de l'examen de l'avant-projet du programme 2006. Sachez que nous mettons en place, en collaboration avec les DIREN, un réseau de chargés d'information sur l'environnement en région, auquel nous proposons plusieurs chantiers concrets en vue de développer l'information en région et de faire en sorte qu'elle soit plus cohérente et comparable d'une région à l'autre ainsi que vis-à-vis des informations agrégées au niveau national.

Il me paraît également important de mentionner la complexité des systèmes d'information sur l'environnement en France. Il existe en effet un système d'information sur l'eau, de même qu'un système d'information sur la nature (quelque peu désorganisé), soit des informations éparpillées et pas nécessairement cohérentes. Le Ministère de l'Ecologie a missionné un audit en automne dernier sur son propre système d'information. Parmi les conclusions validées par le Comité des Directeurs, j'ai noté la clarification désormais effectuée entre le système d'information de gestion du Ministère (relative au personnel, au budget etc.), qui ressort de la Direction générale de l'administration, et le système d'information sur l'environnement en France, dont l'Ifen serait responsable. Une telle distinction reste à confirmer, mais semble être le discours aux niveaux les plus élevés du Ministère. Je me félicite de cette clarification, qui conforte l'Ifen dans son rôle de pilote des réseaux des principaux producteurs d'information sur l'environnement.

- *Les déchets*

Je vous propose d'évoquer ce sujet à l'occasion de l'examen de l'avant-projet de programme.

- *L'exposition des populations aux risques naturels, technologiques, etc.*

Je vous suggère d'adopter une méthode identique, en analysant ce sujet dans le cadre de l'avant-projet de programme. Je pourrais ainsi vous informer des actions déjà entreprises et de celles devant se poursuivre en 2006. Ces travaux ont en effet vocation à s'échelonner sur plusieurs années.

- *La base d'information sur l'utilisation des sols*

Une valorisation aussi large que possible de la base CORINE Land Cover avait été préconisée. La version 2000 a été achevée et validée définitivement en février dernier pour notre pays. L'Ifen a aussitôt publié un quatre pages à ce sujet, qui a rencontré un vif succès, comme en témoignent son écho médiatique, le nombre de téléchargements de ce document sur le site Internet Ifen (plus de 7 000) et les 200 demandes de fichiers par des utilisateurs professionnels (administrations, scientifiques, bureaux d'études). Je rappelle que cette base de données sur l'utilisation des sols est gratuite.

- *Les indicateurs de développement durable*

Je vous propose de débattre de ce sujet à l'occasion de l'examen du programme pour 2006. Je vous présenterai alors un point sur les travaux réalisés depuis la dernière séance et ceux en cours.

- *L'application de la directive cadre sur l'eau*

Lors de sa dernière séance, le Conseil a exprimé le souhait d'être informé des progrès en la matière. Un point de l'ordre du jour est dédié à ce sujet et va vous être présenté par Jean-Pierre Rideau.

III. Bilan de l'information économique sur l'eau

Jean-Pierre RIDEAU, MEDD

Je tenterai de vous exposer brièvement l'état d'avancement du système d'information économique sur l'eau ainsi que les perspectives en la matière. Nous recueillerons volontiers vos avis et remarques sur ces perspectives.

- *La mise en œuvre de la directive 2000/60/CE instituant un cadre communautaire pour une politique européenne de l'eau*

Je rappelle que la directive européenne d'octobre 2000 instituant un cadre communautaire pour une politique européenne de l'eau a été transposée en loi française le 21 avril 2004 et a donné lieu à un décret le 16 mai 2005. Elle implique, au plan européen, le système de gestion par bassin versant et de planification que vous connaissez. Cela étant, si la façade demeure inchangée à ce que nous connaissons en France, l'échoppe est profondément bouleversée et tous les outils sont intensément modifiés. La directive invite notamment à intégrer fortement la dimension économique dans l'élaboration des objectifs de protection de l'environnement.

- *La construction du système d'information économique sur l'eau*

La directive demande de « *rassembler des données économiques suffisantes* » en tenant compte des coûts d'accès à l'information. En d'autres termes, il ne saurait être question de mettre en place une quelconque action en faisant fi de son coût.

Les données économiques visent à répondre aux questions suivantes :

- Qui utilise l'eau ? Pour quelles activités ? Quel est le poids de ces activités ?
- La tarification de l'eau incite-t-elle à une bonne gestion de l'eau ?
- Qui paie quoi ? Existe-t-il des subventions croisées entre secteurs de l'eau ?
- Au regard des dommages environnementaux comment le principe pollueur-payeur est-il appliqué ? Quel est le niveau d'investissement approprié ?

Répondre à ces questions suppose de fournir des données dans quatre domaines :

- la caractérisation économique des usages ;
- la tarification des services collectifs ;
- les comptes de l'eau ;
- les coûts environnementaux.

²La partie est d'autant plus intéressante qu'il faut apporter ces réponses sur une base périodique. Il nous faudra ainsi réinitialiser les comptes de l'eau, les études sur la tarification et sur le financement du secteur tous les trois ou quatre ans. Cet exercice suppose bien entendu de disposer d'un système d'information établi afin d'avoir des méthodes reproductibles et de pouvoir détecter les évolutions.

L'organisation actuelle de la donnée économique

L'application de la directive est aujourd'hui à un tournant. Les Comités de bassin ont réalisé les premiers états des lieux en 2003-2004 puis se sont appuyés sur ces éléments pour détecter les enjeux principaux, tant financiers qu'économiques pour certains bassins. Le Cnis est aujourd'hui consulté sur ce sujet, comme en témoigne le point de l'ordre du jour relatif à l'accès à l'information par le public.

Je tiens à remercier l'ensemble des services ayant contribué à la réalisation de ce travail. Nous avons mis à contribution l'Ifen ainsi que la DGCP, le SESSI et des syndicats professionnels.

Le premier axe : la mise à disposition de l'information économique

Pour remplir cet objectif, l'outil retenu est Internet. Il est en effet question de mettre en ligne sur un site Internet non seulement l'ensemble des méthodes et des sources de données (pour obtenir des référentiels) mais également les rapports d'études.

Un site d'information économique est en cours de construction. Il se décompose en deux volets :

- un volet économique, regroupant tout ce qui relève de la tarification et de la caractérisation des usages ;
- une base dommages, soit ce qui relève de l'évaluation des dommages environnementaux.

La mise en service de ce site est envisagée pour la fin de l'année. Les deux bases seront alors confondues. En effet, il existe pour l'heure deux adresses Internet distinctes, mais nous sommes dans une étape intermédiaire de ce projet.

Le site SI2E permettra :

- d'identifier les sources de données ;
- de conserver l'information ;
- de mettre à disposition des notes de méthodes et des documents guide.

Bien entendu, ce site n'a pas vocation à se substituer à toutes les sources de données gérées par les différents services. Il s'agit, en quelque sorte, d'une plate-forme d'échanges facilitant la communication de l'information et sa conservation. Il existe en effet un problème d'archivage des données très important : certaines données intéressantes sont publiées sur des sites Internet mais n'y figurent plus un an plus tard.

Le deuxième axe : l'amélioration des données économiques

Pour remplir cet objectif, nous avons convenu d'utiliser au mieux les données nationales, soit toutes les bases de données et enquêtes statistiques existantes. L'idée était de puiser dans ce patrimoine commun et d'utiliser notre chef d'orchestre, l'Ifen, pour appuyer ce travail.

Les bases de données n'ont toutefois pas été conçues dans l'optique de répondre aux demandes d'analyse relativement précises que nous recevons et qui sont liées aux exigences de la directive cadre. Il nous faudra par conséquent repérer les améliorations possibles. Celles-ci peuvent porter sur le contenu des enquêtes, sur les exploitations ou sur les natures des paramètres traités.

Une deuxième piste est explorée. Etant entendu que nous ne disposons pas de tous les éléments au plan national, il conviendra de construire puis de lancer des enquêtes complémentaires dans les bassins.

Il va de soi que les enquêtes dans les bassins devront être travaillées en totale synergie. Ceci suppose de définir un programme de travail d'amélioration de la connaissance portant sur la période 2005-2007.

En ce qui concerne la meilleure utilisation des données nationales, citons quelques sujets pour lesquels se posent des problèmes d'analyse des données et qui supposent, dès lors, de réaliser des progrès.

A l'horizon fin 2005, un premier objectif est ainsi d'identifier clairement tous les chantiers devant être conduits en 2006 et 2007, en vue d'améliorer l'exploitation et les données d'une part et de cerner les meilleures solutions possibles d'autre part. Il est proposé de conduire un tel travail, en collaboration avec la Direction de l'Eau, l'Ifen et les partenaires concernés. Je vous invite à cet égard à vous reporter à la première écriture des fiches projets correspondants, placée en annexe du rapport.

En ce qui concerne les bassins se pose le problème des frontières. Certaines enquêtes peuvent être réalisées au niveau national par le Ministère ou des organismes statistiques. Des enquêtes complémentaires devront être conduites afin de donner des éléments de réponse plus précis, notamment sur les dépenses courantes par secteur économique, sur la tarification de l'eau, sur les

consommations de l'eau ou sur le suivi des coûts des travaux. Si les agences disposent de données spécifiques sur un certain nombre de thèmes (le suivi des coûts des travaux ou les investissements dans le domaine de l'eau potable), des organismes nationaux ont également des éléments de réponse. Il s'agira de trouver l'équilibre le plus harmonieux possible pour éviter d'empiler inutilement des moyens pour répondre à ces questions.

Un travail doit être conduit, d'ici la fin de l'année 2005, en ce qui concerne la mise au point des fiches projets. L'objectif est d'identifier le calendrier, l'organisation et les moyens nécessaires pour les années 2006 et 2007.

J'achève ainsi ma présentation. De plus amples renseignements vous sont donnés dans le dossier qui vous a été transmis. Je souhaitais aujourd'hui vous dresser un point d'avancement de ce dossier de façon à recueillir vos observations et avis, et bénéficier de votre éclairage non seulement sur les pistes à explorer d'ici la fin 2005 mais aussi sur la poursuite des travaux en 2006 et 2007.

Débat

Christian AVEROUS

Je vous remercie. Cette présentation appelle-t-elle des commentaires ou interrogations ?

Emmanuel RAOUL, service Economie, statistiques et prospective du Ministère de l'Equipement

Je souhaiterais vous adresser un commentaire et une question.

Dans l'un des transparents, vous avez cité notre Ministère et la base Sitadel sous l'item « investissements en assainissement non-collectif ». Cela fait référence à la problématique de la localisation de l'information. Vous n'êtes pas sans savoir que la source Sitadel est très finement localisée. Le repérage géographique qu'elle effectue n'est toutefois pas nécessairement adéquat pour traiter de votre problématique. J'évoque ce sujet publiquement car je me demande si tel n'est pas le cas pour d'autres sources. En effet, l'une des difficultés de l'exercice réside dans l'évaluation par bassin. S'il s'agit de bassins versants, cette notion ne se retrouve par exemple pas dans la notion de commune.

Je ne suis pas un expert sur ce sujet, mais je me demande si, avec l'utilisation des sources nationales, vous ne vous heurtez pas à des difficultés de zonage pour les rendre adéquates à votre problématique. Il est à cet égard intéressant de noter que le Cnis s'est penché sur cette question pour un tout autre sujet : les zones urbaines sensibles. Nous faisons face à une difficulté croissante car nous nous intéressons à des phénomènes localisés pour répondre à une préoccupation de l'action publique alors même que les sources n'ont pas été initialement construites à cette fin, mais davantage pour des zonages administratifs voire pour des adresses purement géographiques.

Je souhaiterais en outre vous adresser une question afin de mieux comprendre le rôle de chef d'orchestre dans cette affaire. Elle porte plus précisément sur la diffusion de l'information. Bruno Tregouët a fait en préambule référence au partage des rôles au sein du Ministère entre l'information relative à la gestion et l'information relative à l'environnement et au développement durable. Comment situez-vous ces informations tant de gestion pour la politique de l'eau que de nature économique et statistique ? A quel acteur la responsabilité de la diffusion reviendra-t-elle ? Quel sera le bandeau du site Internet ? Je considère pour ma part que ce sujet peut être d'une certaine importance pour la vision que le citoyen peut en avoir.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Christian AVEROUS

Dans quelle mesure pensez-vous être en avance par rapport aux autres pays européens en matière d'information sur l'économie d'eau ? Estimez-vous que vous parviendrez à influencer les actions entreprises dans d'autres Etats ?

Jean-Pierre RIDEAU

En ce qui concerne l'enquête Sitadel, l'exemple est judicieusement choisi et illustre ce que nous souhaitons faire. Les données doivent être agrégées au niveau du bassin hydrographique. La directive cadre fixe 14 bassins hydrographiques pour lesquels nous devons fournir des éléments. Certains,

comme c'est le cas pour les DOM, correspondent à une unité départementale et ne posent dès lors pas de difficulté majeure. Le problème devient en revanche bien plus pointu lorsqu'il s'agit de faire la différence entre les bassins du Rhin ou de la Meuse, par exemple, puisque aucune circonscription administrative ne correspond à cette limite de bassin hydrographique. Il existe cependant des enquêtes avec des niveaux de réponse pouvant être l'arrondissement ou le département.

La directive prévoit que l'accès à l'information doit se faire à un coût raisonnable. Ceci autorise des règles de désagrégation de l'information. Or ces désagrégations devront être effectuées avec une fréquence de trois ou quatre ans. Dans cet intervalle, certains d'entre nous auront été appelés à d'autres fonctions et l'historique ne sera pas nécessairement sauvegardé. Nous sommes donc confrontés à un réel problème de sauvegarde de méthodes et de règles de calcul.

Dans un tel contexte, les objectifs essentiels consistent à :

- déterminer quelle source d'information utiliser ;
- connaître la méthode de calcul des informations de ces données statistiques nationales ;
- connaître les règles de désagrégation.

Ces informations sont primordiales. En effet, nous serions perdus s'il nous fallait recréer les méthodes de calcul tous les trois ans.

Pour toutes ces raisons, nous devons collaborer avec vous pour étudier les niveaux possibles d'agrégation et de désagrégation.

S'agissant de la diffusion de l'information, sachez que nous ne mettrons pas en ligne l'information des producteurs. Nous signalerons simplement que, par exemple, le nombre d'assainissements autonomes figure dans la source de données Sitadel et en exposerons les méthodes d'exploitation. Nous renverrons donc à l'enquête Sitadel pour l'obtention de ces données. Bien entendu, si un rapport d'analyse des données définissant la répartition par bassin, pour l'année 2004, a été établi, il sera disponible sur le site. Nous informerons évidemment de l'origine de ces informations, soit Sitadel. Dans le même ordre d'idées, nous avons cité l'information du syndicat professionnel des constructeurs de dispositifs d'assainissement autonome sur les montants de travaux réalisés et leur ventilation.

Il est donc clair qu'il s'agit d'un site support ou d'un site plate-forme, mais en aucun cas d'une présentation de l'ensemble des données économiques. Le site est simplement un point d'entrée facilitant les aiguillages. Chaque fournisseur de données sera bien entendu responsable de ses données. Nous ne serons que de simples utilisateurs de données.

Quant à notre position face aux autres pays européens, je tiens à préciser que cette directive est née d'une démarche originale. En effet, la coutume est de négocier une directive, chaque pays devant ensuite l'appliquer. Cinq ans plus tard, on constate que, la diversité aidant, des informations extraordinaires peuvent être mises en évidence d'un pays à l'autre et que les comparaisons s'avèrent impossibles.

Dans le cas présent, un travail collectif a été engagé en vue de mettre en place les différents outils de la directive. La France a été copilote, avec la DG Environnement de la Commission européenne, sur le thème de l'économie. Les rapports sont publiés sur le site de la Commission.

Ces travaux se poursuivent. Nous assurons le copilote, avec l'Espagne et la Commission, sur le thème de gestion intégrée par bassin versant. Les travaux devraient s'achever en fin d'année.

La quasi-totalité des pays ont établi l'état des lieux demandé pour 2004. La Commission en assurera la synthèse. Nous lui avons, pour notre part, transmis notre rapport, qui est d'ailleurs disponible sur le site Internet du Ministère.

Sur le point économie, nous sommes en bonne position par rapport à nos collègues européens. L'exercice contribuera à conforter notre avance s'il est réussi en 2006 et 2007. Nous essayons, par ce biais, de participer à la transparence de l'information et des méthodes de calcul, et ce pour que les citoyens puissent se retrouver dans cet ensemble complexe et parfois rébarbatif.

Sachez qu'en tout état de cause nous continuons à travailler sur ce chantier important pour les mois à venir.

Bruno TREGOUËT

Je tenterai de répondre à la question soulevée par Emmanuel Raoul sur l'articulation des informations de gestion et des informations sur l'environnement. Un premier lien me paraît évident : une partie des

informations sur l'environnement trouvent leur source dans les informations de base produites par la gestion de l'environnement. L'une des caractéristiques fortes de l'information environnementale, à la différence sans doute de la plupart des autres domaines statistiques, a trait au fait que les opérations de collecte statistique proprement dites y sont peu nombreuses, l'essentiel des données de base étant issu d'informations de nature administrative, réglementaire, voire de police. Le système d'information sur l'environnement, qui se construit chaque jour, doit s'alimenter pour une large part auprès de toutes ces informations collectées, qui n'ont pas été conçues pour être agrégées au niveau géographique ou au niveau macro-économique, ni pour alimenter le débat public. Telle est, me semble-t-il, la valeur ajoutée de l'Ifen : telles sont les principales attentes à son égard. J'espère que le rôle de chef d'orchestre qu'on lui confère permettra d'avancer sur ce terrain.

Quant à la problématique de la diffusion, rien n'est acquis ni décidé. Il est établi que tout détenteur d'information publique est tenu de la mettre à la disposition du public. La diffusion des informations est donc indispensable, mais se pose alors une autre question : comment faire en sorte que le citoyen accède facilement à l'information ? A ce stade, rien n'est décidé. Les moyens et l'acteur en charge de la diffusion n'ont pas été déterminés.

Un système unique global recensant toutes les informations existantes ne m'apparaît pas être la solution optimale dans la mesure où il existe d'ores et déjà des systèmes d'information thématiques. On imaginerait davantage un dispositif reliant les différents systèmes d'information entre eux en veillant à ce que les informations soient comparables et cohérentes. Peut-être pourrait-on envisager un portail unique orientant les internautes vers les informations existantes, qu'elles soient élémentaires, individuelles ou agrégées. Quoi qu'il en soit, tout reste aujourd'hui à construire.

Denis COUVET, Ecole Polytechnique, Museum national d'histoire naturelle

La problématique du système d'information sur l'environnement masque une kyrielle de problèmes sur les protocoles d'échantillonnage, en prenant en compte la variabilité dans l'espace et le temps, ou les emboîtements d'échelle. J'estime que ces problèmes relèvent de la recherche. Je me demande si un protocole administratif serait suffisant, et s'il ne serait pas utile de s'appuyer, pour la mise en place du système d'information, sur le dispositif de recherche français, notamment sur le CNRS et le Museum national d'histoire naturelle.

Bruno TREGOUËT

Toutes les compétences et connaissances sont les bienvenues et chercheront à être mobilisées.

Denis COUVET

Il me semble que la création de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) pourrait être une opportunité.

Christian AVEROUS

Monsieur Rideau, je vous remercie. Je vous propose de clore ce point en rappelant que l'économie de l'eau a un poids important dans le PIB et représente, par exemple, 200 milliards de dollars pour les pays de l'OCDE.

IV. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2006

Exposé synthétique

Bruno TREGOUËT

Je suis chargé de présenter quelques thèmes de travail. Ma sélection est très certainement subjective et discutable. J'ai retenu des sujets d'importance inégale en termes de charge de travail, mais me paraissant intéressants à évoquer dans cette instance, soit parce qu'il s'agit de sujets nouveaux, soit parce qu'ils sont marqués par un changement important ou un investissement lourd.

- Les sols

Nous n'avons pas évoqué ce thème jusqu'à présent. Ce milieu n'a d'ailleurs pas fait l'objet d'un grand nombre de publications, à la différence de l'eau ou de l'air. Pour combler les lacunes dans ce domaine, un groupement d'intérêt scientifique (GIS) a été créé entre l'INRA, l'ADEME et l'Ifen. Les administrations concernées sont bien entendu associées : le Ministère de l'Ecologie et le Ministère de l'Agriculture.

Le GIS fonctionne depuis trois ou quatre ans. Une équipe est installée à Orléans, dans les locaux de l'INRA, sous la dénomination de groupe INRA Unité Info Sols. Elle regroupe des agents de l'INRA et de l'Ifen.

Les principaux dispositifs d'observation en cours de constitution au sein de ce GIS sont les suivants.

- **Le réseau de mesure de la qualité des sols**
Il est question ici de s'appuyer sur un maillage du territoire national, en 2 000 points, pour procéder à des prélèvements de sols et à l'analyse de leur contenu. Il était convenu de conduire cette opération sur un cycle quinquennal mais, compte tenu de la lenteur du démarrage du GIS et des moyens financiers insuffisants, il est vraisemblable que sept années seront nécessaires pour couvrir les 2 000 points de l'échantillon. De premiers résultats ont d'ores et déjà été obtenus à partir de ce réseau de mesure de la qualité des sols. A titre d'exemple, une carte de l'Ile-de-France montrant la teneur en plomb du sol dans cette région a été récemment publiée dans la lettre du GIS Sol.
- **La base de données d'analyse des terres**
Le GIS rachète auprès des laboratoires les résultats d'analyse des terres demandées par les agriculteurs. Sur la période 1990-2000, près de 800 000 résultats d'analyse de sols ont ainsi été obtenus. Ils permettent d'avoir des résultats agrégés à un certain niveau géographique.
- **Le référentiel géographique**
Le GIS élabore la carte pédologique la carte de la France au 100 ‰. L'opération est achevée pour certaines régions, mais est toujours en cours pour d'autres.

- L'eau

Les informations relatives à l'eau sont bien plus abondantes et denses que celles sur les sols. Il me semble toutefois important de mentionner le travail que nous avons engagé, il y a un certain temps, sur la présence de pesticides dans les eaux de surface et les eaux souterraines. La rénovation du bilan annuel sur la présence de pesticides dans les eaux vise à obtenir des résultats plus synthétiques. En effet, les informations diffusées jusqu'à présent portent sur des points d'observation appelés stations. Celles-ci sont très nombreuses, et remettent par conséquent un très grand nombre d'informations qu'il est difficile d'agrèger. Or cette opération est indispensable à la qualification de la qualité de l'eau au regard de la problématique pesticides à des niveaux géographiques, ou au niveau d'un fleuve, d'un cours d'eau ou d'un bassin versant. Quelques collaborateurs de l'Ifen réfléchissent à l'amélioration de la méthode de traitement de l'information brute pour en dégager une information agrégée aisément interprétable.

Outre ce premier progrès, ces travaux permettront une deuxième avancée d'importance : la possibilité de faire des comparaisons temporelles, de connaître les évolutions au fil du temps. Je rappelle que nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de déterminer l'évolution des pesticides dans les eaux d'une année à l'autre. Cela sera théoriquement possible dès 2006.

- Les déchets

Ce sujet était l'un des objets des avis émis par le Cnis l'an dernier.

Je rappelle qu'un règlement statistique européen sur les déchets contraint chaque Etat membre à remettre des données sur les déchets produits, par catégorie et par émetteur, et sur le traitement apporté à ces déchets.

Les Inspections générales de l'Environnement et de l'Insee nous ont aidé à préparer la réponse à la demande européenne. L'esprit du rapport, qui me semble être conforme aux souhaits du Cnis, se résume comme suit :

- mobiliser au mieux les informations existantes ;
- solliciter le moins possible les entreprises et les ménages ;
- rendre la tâche la moins ardue possible pour les producteurs d'information.

Le dispositif prévu s'appuie sur plusieurs opérations.

S'agissant des déchets dangereux, nous mobiliserons les déclarations obligatoires effectuées par les établissements et adressées aux DRIRE. Nous avons d'ores et déjà recueilli les données pour 2003. Nous devrions obtenir les données relatives à 2004 d'ici la fin de l'année en cours. Je rappelle que nous devons transmettre à Eurostat les données relatives à 2004 à échéance 2006.

En ce qui concerne les déchets banals produits par les entreprises, l'absence d'information nous contraint à échafauder un dispositif nouveau. Il prendra la forme d'une enquête. L'ADEME est en charge de cette enquête pour 2004. Elle se déroule, d'après un responsable, correctement et devrait donner des résultats en fin d'année. La tâche reviendra aux services statistiques pour les enquêtes 2007 ou 2008.

Une nouvelle enquête sera réalisée cette année sur les déchets de démolition du bâtiment. En concertation avec les services statistiques du Ministère de l'Equipement, nous préparons son lancement pour l'automne.

Concernant les autres secteurs d'activité, nous avons, à ce stade, entrepris des études méthodologiques. Je laisserai le soin à Madame Madelin de s'exprimer sur les études en matière de déchets agricoles. Pour ce qui concerne les déchets prévus par le secteur tertiaire, nous envisageons de recourir à des méthodes d'estimation.

- Les risques et l'exposition des populations aux risques

Le Cnis avait également émis un avis l'an dernier sur ce sujet.

Nous devrions progresser sensiblement dès cette année et dans les prochaines années sur ce sujet. A la demande de la Direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) du Ministère de l'Ecologie, nous avons initié un travail sur les risques dans les zones inondables. Ces risques concernent non seulement les populations qui y vivent mais aussi les établissements à caractère économique installés dans ces zones. Nous nous appuyons sur une zone d'expérimentation géographiquement limitée : le département du Loiret. Nous étudions les zones inondables le long de la Loire et du Loing.

Cette opération consiste à rapprocher les zonages de données statistiques sur la population et les établissements (soit les recensements de populations et le répertoire SIREN). Si cette expérience est prometteuse, ce que nous espérons, nous l'étendrons au territoire entier. Ces informations seront intéressantes non seulement pour la problématique des inondations mais également pour les populations exposées à d'autres types de risques, comme celles vivant à proximité d'installations classées.

- La relation santé-environnement

L'avancement des travaux est moins prononcé que pour le sujet précédent, mais les études ont le mérite de démarrer. Ces travaux correspondent aux suites du Plan national santé-environnement, et plus particulièrement de l'action n°35, dont l'objectif est d'améliorer la performance et l'intégration des systèmes d'information en santé-environnement. L'acteur principal est l'AFSSE. Nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion. Aucune décision n'a été prise pour l'instant. Il s'agit d'estimer l'exposition des populations aux agresseurs environnementaux, selon le vocable retenu, et les impacts sanitaires associés. Les partenaires envisagent d'adopter la méthode suivante :

- dresser un inventaire des sources d'information existantes et mobilisables sur ce thème ;
- définir des indicateurs pertinents pour évaluer l'efficacité des politiques environnementales ;
- développer des outils, des modèles et des méthodes pour estimer les expositions.

- Les travaux de synthèse

L'Ifen prévoit de publier le rapport sur l'état de l'environnement en France au cours du premier semestre 2006. Je rappelle que l'Ifen élabore un tel rapport tous les quatre ans au moins. Le dernier date de 2002. L'état d'avancement de ce chantier étant tout à fait satisfaisant, nous sommes confiants quant à la tenue de l'échéance que nous nous sommes fixée.

En ce qui concerne les indicateurs de développement durable, sur lequel le Cnis avait émis un avis l'an dernier, l'Ifen participe aux travaux européens et nationaux.

Au niveau européen, nous faisons partie de la *task force* mise en place par Eurostat pour mettre au point des indicateurs au niveau européen. Les travaux sont sur le point d'être achevés. Les indicateurs de développement durable ont été validés par la Commission et le Parlement. Ils devraient faire très prochainement l'objet d'une publication. La *task force* a déterminé trois niveaux d'agrégation de ces indicateurs :

- le niveau le plus agrégé, qui regroupe 12 indicateurs stratégiques ;
- le niveau politique, qui compte 42 ou 45 indicateurs ;
- le niveau le plus détaillé, qui recense 98 indicateurs.

Au plan national, les travaux sur les indicateurs de développement durable ont repris récemment, sous l'égide du Délégué interministériel au développement durable. Une première réunion a été organisée, il y a peu. Il est prévu de s'appuyer sur l'action menée l'an dernier. Les principales améliorations de cette nouvelle version porteront, comme l'a d'ores et déjà indiqué notre Président, sur la définition des

enjeux autour desquels les indicateurs devraient être structurés. Cela permettra de sélectionner des indicateurs pertinents. On peut en outre espérer que cette deuxième mouture intégrera mieux les indicateurs autour de ces enjeux, alors que la version précédente consistait davantage en une juxtaposition des trois piliers du développement durable (économique, environnemental et social).

Je citerai enfin brièvement nos projets d'amélioration en matière de diffusion. Internet étant le principal vecteur de diffusion, nous souhaitons enrichir le contenu du site *web* de l'Ifen et améliorer son ergonomie. La création d'un portail universel sur l'information environnementale en France sera peut-être envisagée, mais tout dépendra des décisions prises avec la mise en œuvre de la directive européenne sur l'accès à l'information.

Virginie MADELIN

En complément de l'exposé de Bruno Trégouët, je voudrais évoquer quatre thèmes impliquant également les autres services producteurs d'informations sur l'environnement.

- La problématique des déchets

Bruno Trégouët a mentionné la partie relative aux exploitants agricoles pour répondre au règlement sur les déchets. En effet, le SCEES a conduit, en collaboration avec l'ADEME et l'Ifen, une enquête pilote en 2004 tentant d'évaluer les principaux types de déchets agricoles, de les caractériser et de repérer les sources d'informations disponibles. Le rapport auquel cette opération a abouti a été transmis à Eurostat. Il expose le balayage systématique de toutes les sources existantes et les propositions d'évaluation ou de calcul de ratios techniques. Il est à noter que les autres Etats membres se sont prêtés au même exercice. Un débat sera ouvert pour déterminer la suite à donner à tous ces rapports et aux travaux. La position de la France est bien entendu d'utiliser les sources existantes.

L'ADEME mettra à disposition, en fin d'année 2005, les résultats de l'enquête ITOM qui porte sur les installations de traitement des ordures ménagères. Dans le même temps, l'agence a lancé un appel d'offres pour rechercher un prestataire qui effectuerait en 2006 une enquête exhaustive sur la collecte des ordures ménagères. L'ADEME tente par ailleurs de dresser un inventaire des installations de prix, de transit, de traitement et de stockage des déchets ménagers.

- L'enquête sur la gestion de l'eau et de l'assainissement

Le SCEES et l'Ifen se sont associés pour la troisième fois pour réaliser cette enquête auprès des collectivités territoriales, financée par la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie. Elle sera lancée au cours du deuxième trimestre 2006. Elle consistera à observer les situations locales en vue :

- de définir et de suivre la politique au niveau central ;
- de procéder à des comparaisons entre les collectivités elles-mêmes.

Il est par ailleurs à noter que la Direction de la Comptabilité publique (DGCP) dispose d'évaluations non seulement sur la gestion des services d'eau et d'assainissement mais également sur le ramassage et le traitement des ordures ménagères. Ces données sont produites et publiées.

Dans un domaine connexe à celui de l'eau, le SCEES lancera, fin 2006, une enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures. Cette action permet un éclairage sur les relations entre l'agriculture et l'environnement et s'attache à examiner ce qui concerne les intrants à la parcelle ou le travail du sol. Cette enquête bénéficie également du soutien financier du MEDD, qui utilisera ses résultats dans le cadre de l'évaluation nationale de l'application de la directive nitrates. Elle présente en effet des résultats représentatifs au niveau régional et permet de distinguer les zones vulnérables des zones non vulnérables.

- L'enquête sur les consommations d'énergie

Le SCEES mettra à profit le dispositif de collecte du RICA pour recueillir des informations relatives aux consommations d'énergie des agricultures, qui lui sont demandées depuis fort longtemps. Une expérimentation de la procédure sera lancée en 2005. Un bilan sera ensuite dressé pour déterminer si

l'utilisation du support de comptabilité des exploitations suffit à obtenir l'information ou s'il faut ajouter d'autres questions, ce qui serait très coûteux.

Le SESSI est chargé de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie auprès des industriels en 2006. Il évoque dans son programme la possible utilisation de cette enquête comme support potentiel, s'il s'avérait nécessaire de conduire une enquête directement auprès des industriels sur leurs déchets.

L'Insee travaille aussi sur l'énergie. Son enquête logement 2006 est en effet enrichie d'un volet sur les consommations d'énergie des ménages, comme en 2002. Cette enquête comprend également des questions relatives à la qualité de l'environnement des ménages en termes de bruit notamment.

Enfin, le SESP, qui a déjà conduit des travaux sur ce thème en 2002, réalisera une étude en collaboration avec le CEREN (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie) et l'INRETS sur le lien entre l'étalement urbain et l'effet de serre *via* les émissions de CO2 pour ce qui concerne les logements et les transports de résidents.

- L'évaluation des dépenses de protection de l'environnement

Le SESSI interroge les industriels sur leurs investissements en matière de protection de l'environnement. Le SCEES s'adresse quant à lui aux industriels des IAA et aux scieries. Quant à la Direction de l'évaluation et de la prospective, elle interroge les entreprises sur leurs dépenses de recherche et développement dans le domaine de l'environnement.

Le SESP s'attèle à la construction d'un indicateur sectoriel transports. Sur un plan plus global, dans le cadre de la Commission des comptes des transports de la Nation et en liaison avec la Commission des comptes de l'environnement, le SESP cherche à améliorer la connaissance dans les domaines de l'air et de la lutte contre le bruit.

Bruno TREGOUËT

J'ai omis de signaler le travail en cours sur le thème des transports et de l'environnement. Cette action est pilotée par la Direction des études économiques et d'évaluation environnementale du MEDD, avec la participation du SESP. Un rapport spécial sera rédigé et présenté devant la Commission des comptes de l'économie de l'environnement.

Christian AVEROUS

Je vous remercie. Nous ne pouvons que constater que le programme est dynamique et aborde des thèmes majeurs. Tous sont d'importance, mais peut-être pourrions-nous mettre en avant celui de la santé et de l'environnement. En effet, la mise en place du plan santé devrait apporter un certain dynamisme en la matière et une meilleure compréhension d'un thème sans doute mal traité et trop méconnu par le passé.

Débat

Denis COUVET

Il est fort utile d'évaluer les dépenses associées à la protection de l'environnement, mais il serait encore plus intéressant d'évaluer les bénéfices associés à la protection de l'environnement. L'évaluation des dépenses me paraît en effet contre-productif en termes de communication car le message ainsi transmis est que la protection s'apparente à un luxe du fait de son coût important. Je n'ignore nullement la difficulté de l'exercice consistant à évaluer les bénéfices, mais une telle analyse me semble indispensable si l'objectif est de conforter le volet environnemental du développement durable.

Christian AVEROUS

Vous avez raison. Les Ministres de l'environnement à l'OCDE ont d'ailleurs demandé d'évaluer les coûts de l'inaction. Ceci suppose néanmoins des progrès dans l'évaluation des dommages ou des dommages évités. Nous espérons que nous pourrions suivre la voie tracée en matière de biodiversité

ou d'écosystèmes, domaines pour lesquels la dimension économique est mieux reconnue et les progrès sont en cours.

V. Points d'information sur le contexte international

5.1 La transposition de la directive européenne sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement

Bruno TREGOUËT

La transposition de la directive européenne sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement renvoie à la convention d'Aarhus. Cette convention internationale ratifiée par la France prévoit, entre autres, le droit d'accès du public à l'information sur l'environnement.

La directive européenne de janvier 2003 en précise les contours. Non seulement elle garantit l'accès du public aux informations environnementales mais elle dit en outre que l'Etat doit veiller à la mise à disposition de ces informations. Il s'agit donc d'une action dynamique, active. Il ne suffit pas de détenir l'information, mais il faut aussi faire en sorte qu'elle soit mise à disposition dans les meilleures conditions.

Tout dépend ensuite de la définition donnée au droit d'accès et à la mise à disposition. Le texte tel qu'il est prévu dans sa transposition française définit que « *c'est le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques* ». Il s'agit là d'une définition très large puisque les détenteurs de l'information recouvrent l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les établissements publics territoriaux ainsi que les personnes exerçant une mission de service public en rapport avec l'environnement. Cette disposition a par conséquent un impact très important.

La directive européenne aurait dû être transposée en droit français au plus tard le 15 février 2005. Nous accusons un certain retard, mais le travail est bien avancé et les textes commencent à sortir. Ils revêtent à ma connaissance, après avis du Conseil d'Etat, deux formes :

- une ordonnance modifiant la loi Cada de 1978, qui est sortie au Journal Officiel du 7 juin ;
- une loi modifiant le Code de l'environnement, qui devrait être examinée par le Parlement en juin ou juillet.

S'agissant de la mise à disposition de l'information, aucune décision n'a été prise, à ce stade.

Quant aux conséquences par rapport au cadre juridique régissant la statistique en France, sachez que des exceptions à ce droit d'accès sont prévues : les détenteurs de l'information pourront refuser l'accès à l'information dans certains cas. Pour ce qui concerne cette instance, les informations individuelles couvertes par le secret statistique le demeureront et ne pourront être diffusées aux personnes en faisant la demande. Un point peut néanmoins être considéré comme un affaiblissement du secret statistique : lorsque la demande porte sur des informations relatives à l'émission de substances dans l'environnement. Je ne sais pas comment seront gérées les demandes d'information d'une telle nature. Force est toutefois de constater que ce texte prévoit une ouverture susceptible de conduire à diffuser des informations de nature individuelle (des émissions relatives à un établissement, par exemple).

5.2 Le projet de directive *Inspire*

Bernard NANOT

- Les objectifs

Le projet de directive *Inspire* est en cours de discussion. Ses objectifs essentiels sont :

- d'harmoniser des données géographiques entre les pays ;

- d'harmoniser des données dans un même pays en favorisant l'usage d'un référentiel commun ;
- d'ouvrir l'accès de tous à l'information géographique en essayant d'en développer l'usage.

Ces besoins sont particulièrement ressentis dans le domaine de l'environnement car les frontières naturelles (des cours d'eau par exemple) n'épousent pas nécessairement les frontières administratives.

Le projet ne prévoit pas d'imposer de créer de nouvelles données mais en revanche de normaliser et de partager les données existantes.

- Les annexes

Les annexes de ce projet fixent des échéances différentes selon les données.

La première urgence consiste à produire des méta-données à un horizon de deux ans et à offrir des possibilités d'accès. L'annexe 1 présente ainsi les actions prioritaires, qui porte sur les référentiels, comme :

- le système de coordonnées ;
- la grille géographique ;
- la toponymie ;
- l'unité administrative ;
- le réseau de transport ;
- l'hydrologie ;
- les sites protégés.

L'annexe 2 traite de projets moins urgents :

- les modèles numériques de terrain ;
- les parcelles cadastrales ;
- les adresses ;
- l'occupation du sol ;
- la géologie.

Des échéances à cinq ans sont fixées pour des éléments plus complexes, tels que :

- les immeubles ;
- les sols ;
- les zonages réglementaires ;
- les zones à risques naturels ;
- les conditions atmosphériques.

Chaque donnée devra être cataloguée avec des méta-données, renseignant sur la mise en conformité aux règles d'*Inspire*, les conditions d'accès, les qualités, les autorités responsables etc. L'interopérabilité est en outre indispensable avec des identifications non ambiguës de chaque objet.

Par ailleurs, des sites portail, tant au niveau national qu'au plan communautaire, devront permettre de connaître les données en ligne, de les consulter, de les télécharger et de les transformer avec un minimum de fonctionnalité.

Des dérogations sont prévues en fonction des règles de droit.

- Le calendrier

La proposition de la Commission date du 23 juillet 2004. Les problèmes de fond semblent résolus au Conseil. Il est dès lors fort probable que la directive sera publiée en fin d'année ou en début d'année prochaine, étant entendu qu'il faut encore obtenir l'avis du Parlement.

En l'occurrence, l'environnement se trouve en pointe d'une demande de transparence et d'accès aux données. C'est un mouvement qui me semble inéluctable.

5.3 L'examen environnemental de la France par l'OCDE

Bruno TREGOUËT

L'OCDE procède régulièrement à des examens environnementaux afin de :

- examiner si les objectifs nationaux en matière d'environnement sont atteints ;
- s'assurer que les engagements internationaux du pays sont tenus ;
- vérifier l'efficacité des mesures entreprises.

Une mission composée d'experts de l'OCDE et de représentants d'autres Etats membres de l'OCDE a été chargée de rencontrer des représentants français au cours de l'hiver et du printemps 2004. L'exercice s'est échelonné sur toute l'année 2004. Il a donné lieu à la rédaction d'un rapport et de recommandations qui ont fait l'objet d'une discussion avec les responsables français. Une version finale de ce document a été élaborée en janvier 2005, suite à une séance de clôture entre la Commission *ad-hoc* de l'OCDE et la délégation française conduite par le Ministre de l'Ecologie et du développement durable. L'OCDE a publié ses préconisations et le rapport complet sera prochainement diffusé.

J'ai sélectionné quelques recommandations figurant dans le document de l'OCDE et qui concernent notre assistance :

- organiser et renforcer les moyens de la connaissance de la biodiversité ;
- renforcer le rôle des indicateurs dans la mesure des progrès concernant l'environnement et le développement durable ;
- poursuivre la mise en conformité de la législation régissant l'accès à l'information environnementale avec les textes européens récents et prendre les mesures nécessaires à la mise en application de ces textes et la convention d'Aarhus ; mieux informer le public sur son droit à l'accès à l'information environnementale ;
- poursuivre l'amélioration de la coordination des systèmes d'information, de la couverture et de la qualité de l'information sur l'environnement ; renforcer leur accessibilité, leur utilisation dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques.

5.4 Le système des comptes économiques de l'environnement – SEEA

Bernard NANOT

L'ONU publie actuellement un manuel des comptes économiques de l'environnement : le SEEA 2003. Il est le fruit d'une réflexion menée au niveau national par le groupe de Londres, validée par l'ONU.

Ce document comprenant 570 pages, je n'entrerai pas dans le détail. Sachez toutefois qu'il est composé de cinq modules principaux :

- une représentation, essentiellement basée sur un système de tableaux ressources emplois, comparable à celui des comptes nationaux, des flux physiques entre l'économie et l'environnement (les flux de ressources naturelles et de contribution des écosystèmes ou des flux de polluants) ;
- la superposition de ces flux physiques avec les flux monétaires correspondants lorsqu'une telle opération a du sens et est réalisable ;
- des comptes de patrimoine décrivant en termes physique et monétaire, si toutefois ceci est possible, les stocks et les variations de stocks des principales composantes de l'environnement naturel ;
- l'identification au sein des comptes nationaux des transactions liées à l'environnement afin de décrire les mesures prises par les acteurs économiques ;
- des propositions concernant l'évaluation des dommages et leur intégration dans un cadre comptable.

Les premières réflexions sur ce sujet datent de 1993, avec la publication d'un premier manuel. Plusieurs pays se sont engagés dans la voie de la production de comptes et de rassemblement des données au fil des ans. Ce nouveau manuel témoigne de l'engagement des pays, puisqu'ils se dotent de règles communes sur un certain nombre de points. Un large consensus s'est dégagé sur un certain

nombre d'entre eux. En revanche, le consensus n'est pas aussi net sur d'autres points, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des dommages et l'intégration des dommages à l'environnement dans les agrégats traditionnels.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt d'un tel manuel est de faire le point des acquis communs et des questions encore en discussion.

Christian AVEROUS

Je remercie les intervenants pour leurs exposés. Suscitent-ils auprès de l'assistance des commentaires ou interrogations ?

Bernard BOULENGIER, MEDEF

Je voudrais intervenir sur le premier sujet, soit la transposition de la directive européenne, et plus spécifiquement sur la question des données individuelles, qui n'est pas sans poser problème vis-à-vis de la loi de 1951. Je ne suis pas sans savoir que, dans le cadre de la directive sur les droits d'émissions, une large brèche a été ouverte puisque le plan national des allocations de quotas conduit à donner sur Internet des émissions par établissement. Il existe donc un précédent. Mais il n'en demeure pas moins que ce point est susceptible de poser de gros problèmes.

Bruno TREGOUËT

La directive européenne doit être appliquée dans tous les pays européens. Il ne s'agit donc pas d'une spécificité française.

Je serai à ce stade bien incapable de me prononcer sur l'application. Je ne peux que me reporter aux termes de la directive : *« lorsque la demande porte sur une information relative à des émissions de substances dans l'environnement, elle ne peut être rejetée pour des motifs autres que ceux tirés de ce que la communication de l'information serait de nature à porter atteinte aux relations internationales, à la sécurité publique, à la défense nationale, au déroulement des procédures juridictionnelles, à la recherche des infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales ou à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles les concernant prévues par la loi de janvier 1978 »*. Un texte de la directive prévoit l'interprétation des motifs de refus et une mise en balance entre l'intérêt public servi par la communication et l'intérêt servi par le refus de communiquer. Telle est la raison pour laquelle j'ai indiqué qu'il s'agissait là d'un affaiblissement du secret statistique. Je ne pourrai en dire davantage.

Jean-Pierre PUIG

Nous pourrions nous appuyer sur des éléments du texte pour défendre notre point de vue. Néanmoins, il n'est pas acquis que nous parvenions à nos fins.

Bernard BOULENGIER

Il est évident que les entreprises qui seront ainsi montrées du doigt transféreront leurs activités.

Christian AVEROUS

La convention d'Aarhus (qui concerne la région Europe au sens large), la directive européenne (qui concerne les Etats membres) ainsi que les textes de l'OCDE relatifs aux *pollute and release and transfert register* (qui portent sur l'ensemble des pays développés) ont pour vocation d'harmoniser les conditions de la concurrence dans ce domaine.

L'élaboration d'un texte européen visait en quelque sorte à harmoniser les pratiques européennes avec celles de l'Amérique du Nord.

A la source du texte de l'OCDE relatif au *pollute and release and transfert registrar*, qui se rapproche le plus de l'installation industrielle figurent deux objectifs :

- fournir une information sur la santé des riverains à ces dits riverains ;
- assurer les conditions de compétitivité, notamment dans les pays développés.

Il convient à présent d'élargir ce type d'approche au-delà des pays développés.

Bernard NANOT

J'ajouterai que les émissions dans l'air et dans l'eau communiquées aux DRIRE sont des informations administratives et ne relèvent dès lors pas de la loi de 1951 et du secret statistique. Elles sont d'ores et déjà rendues publiques non seulement au niveau national, établissement par établissement, mais également au plan européen, par le biais du registre européen.

Des informations individuelles sont déjà accessibles au public au motif qu'il s'agit de rejets dans le domaine public, susceptibles d'intéresser le public.

Christian AVEROUS

Je remercie chaque rapporteur pour sa présentation.

VI. L'information statistique et la biodiversité**Gilles KLEITZ, Direction de la Nature et des paysages**

Vous n'êtes pas sans savoir que la France a adopté, il y a un an, une stratégie nationale pour la biodiversité, dont un objectif est de se doter d'un observatoire systématique de l'état de la biodiversité, de son évolution et des raisons de ses changements. Ma présentation portera sur le démarrage du chantier mis en œuvre pour répondre à cet objectif, qui croise un certain nombre de démarches, objectifs ou dispositifs existants ou en cours d'élaboration, et plus particulièrement :

- un dispositif national sur l'information relatif à la nature et aux paysages ;
- les propositions sur un observatoire statistique de la biodiversité, dont François Moreau se fera l'écho ;
- une réponse à une obligation communautaire sur l'état de conservation des sites NATURA 2000 auquel la France doit répondre au cours des prochaines années.

En définitive, un ensemble de demandes et d'exigences en matière de suivi de la biodiversité se croise. Vous constaterez que ce chantier, qui est aujourd'hui au stade d'ébauche, est à la croisée des demandes concernant la biodiversité.

Je vous propose de vous présenter quelques éléments révélateurs de la complexité d'un tel enjeu, la nécessité de simplifier autant que faire se peut par l'utilisation d'indicateurs et les cadres existants nous permettant, au niveau national, de choisir un jeu d'indicateurs rendant compte :

- de l'état de la biodiversité, des pressions s'exerçant sur la biodiversité ;
- des réponses apportées et de leur efficacité.

Cette démarche me donnera ainsi l'occasion à présenter de façon synthétique une image fonctionnelle de la biodiversité en France. Il est entendu que je m'associe aux conclusions du dernier rapport de l'OCDE sur le fait que la France n'a pas encore à sa disposition un mécanisme systématique et satisfaisant de présentation de la biodiversité et de son évolution dans son ensemble.

- La complexité de l'analyse de la biodiversité

La biodiversité s'appréhende par la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes et comme un potentiel d'évolution. Ce concept relativement complexe implique des données spatiales et qualitatives et s'appréhende par le biais d'outils, de sciences et de métiers variés.

La principale difficulté réside dans le fait que la biodiversité ne s'apparente pas seulement à un patrimoine mais également à des fonctions écosystémiques et à des services rendus à la société, comme l'a mis en avant le rapport d'évaluation du millénaire.

En tant que **patrimoine**, la biodiversité se caractérise par :

- la diversité des gènes ;
- la diversité des usages du vivant, leurs valeurs, leurs économies ;
- la diversité des cultures du vivant, la biodiversité étant un véhicule de culture, d'identité et de localité.

En effet, la biodiversité ne s'aborde pas uniquement pas les sciences de la nature mais aussi par les sciences sociales.

En tant que **fonction**, je rappellerai pour mémoire que le vivant c'est :

- la colonisation des milieux ;
- la production de biomasse ;
- la régulation interne des systèmes ;
- la résilience des systèmes ;
- la production de molécules réactives ;
- le recyclage et la dégradation ;
- la pression de sélection et la spéciation.

En tant que **services** aux sociétés humaines, citons *a minima* :

- la production de structures : formation des sols, récifs, habitats, productions primaire et secondaire ;
- la production de biens : nourriture, eau potable, bois d'œuvre, fibres, etc. ;
- les régulations : climatique, moyens de lutte contre les inondations ou toute autre catastrophe naturelle, maladies, épidémies, recyclage, etc. ;
- les supports culturels : esthétique, éducatif, récréatif, spirituel, etc.

- L'érosion de la biodiversité à l'échelle globale, régionale et locale

En dépit de l'importance de la biodiversité en tant que patrimoine, de services et de fonction, on constate des pertes de patrimoines inestimables au niveau mondial et national. Le rapport d'évaluation du millénaire a ainsi mis en évidence que 60 % des écosystèmes étaient utilisés au-delà de leur renouvellement naturel.

On observe en outre des pertes de services au bien-être humain et aux possibilités de développement économique.

Au total, l'érosion de la biodiversité s'accompagne de risques importants de remise en cause de la possibilité de développement durable.

Parmi les causes de tels risques, nous pourrions mentionner :

- des pertes et destructions d'habitats ;
- des pollutions ;
- la surexploitation des écosystèmes naturels et des espèces ;
- une simplification des écosystèmes exploités ;
- l'homogénéisation des pratiques d'utilisation des écosystèmes à travers le monde.

- Les outils disponibles pour agir

Face à un tel constat, nous sommes dotés, notamment depuis le sommet de Rio, d'un certain nombre d'outils importants :

- la convention de Rio et ses recommandations ;
- les accords internationaux environnementaux qui s'y rattachent ;
- les stratégies européennes et pan-européennes pour la biodiversité ;
- la stratégie française pour la biodiversité, mise en place en 2004, et ses plans d'action en voie d'adoption par le Gouvernement ;
- la politique et les dispositions nationales législatives et réglementaires en matière de patrimoine naturel.

Dans un tel contexte, il me semble important de transmettre les messages suivants.

- L'ensemble de ces documents et rapports souligne que la connaissance est suffisante pour agir.
- Il faut continuer à développer les connaissances, en accompagnant les actions engagées pour mettre un terme à la perte de biodiversité.
- Le développement des connaissances doit se faire prioritairement pour renseigner l'action, par l'agrégation des données sur l'état de la biodiversité, sur les pressions qui s'exercent et sur les réponses apportées.

- La stratégie française

La stratégie française s'articule autour de trois objectifs :

- la constitution d'un réseau national de données sur la nature ;
- la création d'un observatoire statistique de la biodiversité mettant sur le devant de la scène le concept d'une observation systématique de la biodiversité, en particulier de la biodiversité dite ordinaire ;
- le développement des indicateurs de suivi.

- La difficulté de l'exercice

Pour révéler la complexité d'une telle tâche, je rappellerai que connaître la biodiversité pour agir suppose de savoir :

- ce qui la compose ;
- où elle se trouve ;
- comment elle évolue ;
- pourquoi elle évolue de cette façon ;
- quelles actions sont efficaces.

Toutes ces questions ont été résumées par des données sur les pressions, les états et les réponses apportées.

Il existe des données certes très incomplètes mais composant un ensemble de dispositifs restant à agréger. Ces données sont de deux types : spatiales et qualitatives. S'ajoute une scission de fond : jusqu'alors l'essentiel de l'effort de suivi portait sur les espèces et des espaces remarquables. En

revanche, les données, tant spatiales que qualitatives, pour assurer le suivi des espaces plus ordinaires (les forêts, les prairies et les infrastructures écologiques) sont lacunaires.

Un certain nombre d'outils sont disponibles, dont CORINE Land Cover, et permettent des approximations en termes de diversité des habitats et des écosystèmes.

S'agissant de l'évolution de la biodiversité, les données sont fragmentaires à ce stade et leur suivi se fait parfois par groupe d'espèces. Les raisons d'une telle évolution et leur mesure empirique sur le terrain sont extrêmement incomplètes, même si nous disposons de données sur les pollutions diffuses par exemple.

Quant aux actions efficaces en termes d'évaluation des réponses à donner, force est de constater que l'évaluation des performances biodiversité des politiques publiques demeure un secteur en friche, tant pour ce qui concerne les politiques agricoles que sectorielles et leur impact sur la biodiversité.

Dans un tel contexte, la réponse synthétique à apporter porte sur le choix des indicateurs. Cet arbitrage doit se faire à l'intérieur des cadres existants. Il est ainsi proposé de :

- rappeler les cadres d'indicateurs existants (10 indicateurs choisis dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité) ;
- étendre le principe d'observation d'espèces communes à d'autres que les oiseaux, soit un traitement systématique sur le territoire d'un groupe déterminé d'espèces communes ;
- s'appuyer sur les cadres internationaux : les 13 indicateurs retenus par la CBD, les indicateurs fixés dans la stratégie européenne, l'indicateur relatif à la biodiversité pour la stratégie développement durable, les 24 indicateurs de résultat retenus dans le cadre du programme « gestion des milieux et biodiversité » de la LOLF.

Comme vous pouvez le constater, il nous faut croiser bien des données.

L'exercice proposé par la DNP consiste à s'accorder dans un premier temps sur un processus de sélection des indicateurs, d'ordre scientifique et citoyen. Un processus de concertation scientifique et citoyenne doit être mis en œuvre pour prendre une décision entérinant ces choix au plus haut niveau. Dans cette optique, la DNP a proposé un ensemble d'indicateurs qui feront l'objet d'une réflexion collégiale dans les six prochains mois. Par cette opération, nous tenterons de balayer l'ensemble de ces cadres et des obligations de rendu, de manière synthétique. Nous identifierons ainsi les indicateurs existants, les données à consolider et les processus incontournables et donc indispensables à construire. Je vous invite à examiner tous ces éléments. J'estime pour ma part que le débat doit conduire, dans les 6 mois, à retenir 15 à 20 indicateurs s'inscrivant dans des séries longues.

En guise de conclusion, je soulignerai que :

- la France ne dispose pas à ce stade d'un système d'information satisfaisant pour suivre les engagements internationaux et communautaires et assurer nos besoins de pilotages en matière de biodiversité ;
- il s'agit d'agrèger un jeu complet d'indicateurs pression, Etat et réponse ;
- il nous faut mener un travail de synthèse, d'agrégation et de présentation systématique des nombreux éléments existants et apporter une interprétation globale ;
- le choix de ces indicateurs étant une question d'importance nationale, il convient de mobiliser un processus formel de concertation scientifique et citoyenne.

Christian AVEROUS

Je vous remercie. Je vous propose de céder la parole à Monsieur Moreau pour son exposé et d'engager ensuite la discussion sur ces deux présentations.

François MOREAU, Ifen

Gilles Kleitz a signalé que l'observation nécessaire de la biodiversité n'est pas principalement statistique. L'information statistique joue toutefois un rôle important dans l'observation globale de la biodiversité. Tel est le sujet de mon exposé.

- Les spécificités de l'observation s'appuyant sur les méthodes statistiques en termes de résultats

La première caractéristique est la possibilité de croiser des indicateurs de résultats sur l'état de la biodiversité avec le suivi des politiques sectorielles, qui se basent essentiellement sur les indicateurs statistiques. La mise à disposition de données représentatives sur des territoires comparables est indispensable pour travailler ensemble. Cette première spécificité est, comme vous pouvez le constater, très marquée « indicateurs », comme l'a développé Gilles Kleitz.

En deuxième lieu, les observations que l'on fait ne sont pas nécessairement adaptées aux problèmes qui apparaîtront au cours des 20 prochaines années. L'observation systématique n'étant pas basée sur des préjugés quant aux « questions actuelles et intéressantes » peut, de ce fait, permettre d'anticiper les problèmes qui se poseront à l'avenir, d'où un gain de temps appréciable. En effet, ce gain de temps découle de l'obtention d'indicateurs plus en amont et de la mise à disposition aux scientifiques de données passées pour qu'ils puissent commencer plus rapidement à analyser des données pertinentes pour la problématique émergente.

En troisième lieu, signalons que de nombreuses observations de la nature sont d'ores et déjà réalisées, mais qu'elles comportent des biais évidents d'observation. Ainsi, la majorité des observations portent sur les espèces et les espaces remarquables. Il s'agit de données essentielles, mais qui seraient encore plus utiles si elles pouvaient disposer de données de cadrage fournies par une observation pérenne et non biaisées. Elles seraient d'ailleurs d'autant plus utiles si cette observation pérenne et non biaisée s'appuyait sur des référentiels géographiques les plus pertinents possibles. Pour l'heure, nous disposons de CORINE Land Cover, qui a trait à l'occupation des sols et n'est qu'une approximation. Si nous parvenions à obtenir une cartographie des habitats, le système serait encore plus efficace.

- Les contraintes

Remplir ces objectifs spécifiques d'observation statistique de la biodiversité suppose une contrainte forte : l'obtention de séries longues d'observations non biaisées. Ceci impose :

- une organisation durable et dont la stabilité dans le temps soit garantie ;
- un positionnement sur la recherche d'un échantillon représentatif de points d'observation, ce qui revient à sortir de biais liés à des raisons de problématique actuelle ou financière ;
- des protocoles d'observation normalisés, précis et respectés pour avoir des séries longues d'observations comparables dans le temps.

- Les ambitions

Il est important de déterminer *a priori* le niveau d'ambition recherché car en dépend :

- la taille de l'échantillon des points d'observation ;
- les observations réalisées sur chaque point ;
- la périodicité de l'observation.

La question de la taille de l'échantillon consiste à définir l'échelle à laquelle nous souhaitons avoir des résultats représentatifs. Obtenir des résultats représentatifs au niveau communal imposerait ainsi

d'avoir énormément de points ; beaucoup moins si les résultats devaient être représentatifs au niveau européen.

En l'occurrence, les travaux d'observation de l'état des sols de l'INRA montrent qu'un jeu de 2 000 points forme un réseau pertinent pour assurer une représentativité au niveau national. Nous avons des raisons de penser, qu'au regard des liens du sol avec la végétation et les habitats, ce chiffre pourrait avoir du sens pour « l'observation de la biodiversité ».

Quant aux observations à réaliser, il nous faut tout d'abord choisir des « groupes » offrant une représentation de l'état global de l'écosystème et étant faciles à observer. Bien entendu, plus le nombre de groupes sera élevé, plus la chance sera grande de repérer le plus tôt possible des évolutions et de fournir des données intéressantes. Il faut toutefois tenir compte de l'aspect financier : plus le nombre est élevé, plus le coût l'est également. Il est à noter qu'il n'est *a priori* pas indispensable d'avoir une observation très détaillée. L'important est de suivre un protocole identique et de maintenir un même degré de précision dans l'observation. Enfin, le choix pertinent des « groupes » et la définition des méthodologies d'observation relève clairement d'une analyse scientifique.

S'agissant de la périodicité de l'observation, il n'y aurait pas grand sens à préconiser une périodicité inférieure à l'année dans la mesure où la saisonnalité est très marquée en matière de biodiversité. *A priori*, les échéances ne peuvent dépasser cinq ou six années. Enfin, pour éviter les effets liés à la climatologie d'une année particulière, si la périodicité est de plusieurs années, il est souhaitable d'observer une partie des points chaque année (observation tournante).

- L'existant

Le programme STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) est une observation étudiant, par le biais de deux systèmes (un système de capture d'oiseaux et un système de points d'écoute), des populations d'oiseaux communs pour obtenir les tendances d'évolution des effectifs des différentes espèces communes nicheuses en France. Les points d'observation sur STOC dépendent d'une contrainte financière. Sont recherchés des bénévoles, précisant leur lieu d'habitation. Un tirage aléatoire est effectué pour déterminer, dans un rayon de 10 kilomètres autour du point fourni par l'observateur, un carré sur lequel un bénévole procédera à l'observation. Le nombre de carrés d'observation est loin d'être négligeable puisqu'il était, en 2004, d'environ 850.

Les observateurs sont des bénévoles. La coordination nationale est assurée par le Museum national d'histoire naturelle. Ce programme fournit des informations extrêmement intéressantes ainsi que des données de cadrage pour un STOC « espaces protégés » existant autour des réserves naturelles notamment. La coordination porte en outre une attention à la représentativité. Cela étant, le fait que les observations aient toutes lieu près des lieux de résidence d'ornithologues bénévoles introduit très certainement un biais difficilement quantifiable.

Il est à noter que le bilan STOC 2003-2004 mentionne l'espoir que la mise en place d'observatoires régionaux de la biodiversité permette de tirer au sort des carrés dans des zones peu couvertes par les réseaux en place.

- Les perspectives

Comme l'a indiqué Gilles Kleitz, la stratégie nationale pour la biodiversité prévoit de « *mettre en place un dispositif d'observation de la biodiversité* », dont l'un des axes prioritaires est la création d'un observatoire statistique de la biodiversité ordinaire dont « *la responsabilité sera confiée à l'Ifen, en collaboration avec le SCEES* ». Le niveau d'ambition, et par voie de conséquence les moyens attribués, est en cours de réflexion. Celle-ci participe, selon le vocable retenu par Gilles Kleitz, de l'objectif d'obtenir une décision politique de haut niveau.

Nous concevons pour notre part cette responsabilité comme une responsabilité de maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire d'ensemblier. Il ne serait en effet pas question que nous effectuions cette tâche nous-mêmes en régie ni que nous empêchions les acteurs réalisant des observations intéressantes de poursuivre dans cette voie.

Ce principe d'organisation suppose de définir des cahiers des charges. Ceux-ci devront s'appuyer sur :

- une définition d'échantillons représentatifs de points d'observation, pour laquelle l'expérience du SCEES est précieuse (TERUTI) ;

- la définition des groupes pertinents à observer et des protocoles d'observation, pour laquelle un appui scientifique (Museum national d'histoire naturelle, MNHN) est nécessaire ;
- la recherche de synergies avec les observations déjà réalisées dans un autre cadre par les autorités publiques et les observations bénévoles, tant que cela ne met pas en péril la représentativité de l'observation.

En conclusion, je me dois de souligner que l'observation statistique pour la biodiversité n'est en aucun cas un substitut de toutes les autres modalités d'observations existantes. Elle propose en revanche un cadre d'interprétation, joue un rôle d'alerte sur les problèmes nouveaux et facilite la prise en compte par les responsables des politiques sectorielles des enjeux de la biodiversité.

L'observation statistique pour la biodiversité peut se construire progressivement, mais chaque étape doit correspondre à une « *tranche fonctionnelle* », c'est-à-dire une observation statistiquement représentative à une échelle connue d'un « groupe ». Elle doit chercher le maximum de synergies, et notamment la valorisation du bénévolat, mais elle doit avoir les moyens de combler les lacunes qui demeureront.

Débat

Christian AVEROUS

Je vous remercie pour ces excellentes présentations. Je vous présente à présent d'ouvrir le débat.

Pour introduire la discussion, je tiens à rappeler les propos du Président Chirac et du Ministère de l'Ecologie et du développement durable : notre connaissance de la dégradation de la biodiversité est suffisante pour commencer à agir.

Le thème de la concertation dans le choix des indicateurs me semble en outre fort intéressant. On suit ainsi l'approche britannique sur les indicateurs du développement durable, qui consiste à proposer un ensemble puis à faire voter, dans un processus de consultation, les parties prenantes. Cette méthode participe, à mon avis, du développement de la préoccupation biodiversité et de sa meilleure compréhension par les uns et les autres.

La troisième idée forte me paraît résider dans la proposition française de création d'un groupe scientifique international sur la biodiversité similaire à celui mis en place sur le changement climatique.

Enfin, je me permettrais d'insister sur la dimension économique, avec la récente prise en compte du fait que la biodiversité c'est tout d'abord des ressources naturelles, mais aussi la base de certaines activités économiques très pourvoyeuses d'emploi (comme le tourisme) et d'autres services rendus (lutte contre les inondations par exemple).

Denis COUVET

En qualité de Directeur du laboratoire chargé du programme STOC, je souhaiterais apporter quelques compléments à la présentation précédente.

Le problème des indicateurs de biodiversité est fort complexe. Dans ce cas, l'approche darwinienne est fréquemment des plus efficaces : il convient de regarder ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. J'ai pour ma part le sentiment que STOC fonctionne, à ce titre, correctement. A titre de preuve, son rapport coût bénéfice est relativement faible. La raison majeure n'est pas tant l'excellence des scientifiques mais son aspect de science participative. Le terme de bénévolat me semble à cet égard déplacé. Les observateurs reçoivent souvent le soutien financier des collectivités locales. Ils se sentent en outre responsables de fournir l'information pour que les problèmes de biodiversité soient pris en compte. Il ne s'agit donc pas véritablement de bénévoles mais de participants actifs à un processus.

Un premier avantage de la science participative réside dans la possibilité d'avoir de nombreux points. Nous disposons actuellement de 10 000 points, ce qui, de notre point de vue, est insuffisant. Nous sommes en effet dans l'incapacité de mettre en évidence un certain nombre de facteurs importants. J'aimerais à cet égard prendre connaissance de la publication de l'INRA affirmant que 2 000 points

seraient suffisants. Dans quelle publication scientifique ce document est-il paru ? Il me semble étonnant de considérer que 2 000 points permettent de connaître l'état du sol sur la France entière.

Le deuxième avantage de la science participative est la légitimation. En effet, les données sont collectées par un très large public et sont dès lors appropriées par plusieurs acteurs, pas uniquement par une administration. Elles sont en outre diffusées dans des délais assez brefs. Enfin, elles sont étudiées par un laboratoire, permettant une validation scientifique.

Quant au problème de biais, nous pourrions bien évidemment en discuter : il s'agit d'un échantillonnage, on peut donc évaluer des biais éventuels et en tenir compte lors de la production d'indicateurs. Je me permettrais simplement de signaler que ces travaux ont été publiés dans des revues scientifiques. Le biais ne semble pas si important que l'on pourrait le penser. Nous nous sommes particulièrement assurés de la représentativité des points par rapport à la couverture CORINE Land Cover de la France.

La science participative ne saurait être considérée comme une méthode originale. 18 Etats de l'Union européenne ont, à ce jour, adopté un schéma similaire. Cette méthode est également appliquée en Amérique du Nord.

Le Museum national d'histoire naturelle veut lancer un projet plus ambitieux : Vigie-Nature. L'idée est de généraliser l'approche STOC à d'autres groupes : les plantes, les insectes, les amphibiens et les mammifères. La question est de déterminer le positionnement de ce projet face à l'observation statistique de la biodiversité, ce qui revient à se demander si l'approche est considérée comme durable ou s'il faut la réorienter.

Christian AVEROUS

Je vous remercie.

Jean-Pierre PUIG

Monsieur Moreau a, dans son exposé, plaidé en faveur de l'anticipation des phénomènes et d'une observation antérieure à l'apparition des problèmes. Une telle démarche présente un intérêt indéniable. Cependant, il faut garder en mémoire que, dans le domaine statistique, la méconnaissance de la question à laquelle nous devons répondre conduit à une inflation d'observations et un blocage du système. Le risque existe-t-il en matière d'analyse statistique de la biodiversité ? Est-il à l'inverse moindre du fait des spécificités du domaine ?

Gilles KLEITZ

Je considère que les résultats des sciences biologiques et de la conservation en termes stratégiques ont démontré qu'il était possible, à un certain nombre d'approximation près, de réduire le suivi de la biodiversité à des indicateurs relativement simples : l'évolution des surfaces des habitats, le calcul et le suivi du nombre d'espèces et notamment le changement de statut des espèces. La France devrait consolider ces systèmes. En effet, même à un tel niveau, les outils permettant de fournir des réponses simples n'existent pas. A titre d'exemple, le recensement systématique de la diversité des habitats et le suivi de l'évolution des surfaces de chaque habitat sont loin d'être des opérations complexes. Il faudra un jour ou l'autre s'atteler à un chantier permettant de sortir un indicateur extrêmement simple : le nombre d'habitats dans une surface définie. Je pense donc que l'état de la biodiversité pourrait être approché par un certain nombre d'indicateurs relativement élémentaires.

L'ambition affichée dans la convention biodiversité me semble toutefois plus forte qu'une simple description statistique de l'évolution en demandant de fournir une description fonctionnelle de l'évolution et de ses raisons. C'est pourquoi nous avons besoin d'un niveau de complexité supplémentaire, avec des indicateurs pression et réponse. Il peut s'agir là aussi d'indicateurs relativement simples : pesticides, pollution diffuse, outils espèces protégées, outils contractualisation et utilisation des écosystèmes. Si nous parvenions à élaborer de tels indicateurs, je pense que nous aurions déjà une présentation relativement synthétique. Cet exercice n'est pas d'une grande complexité puisqu'il s'agit de 10 ou de 15 indicateurs seulement. Mon ambition, à travers la stratégie, est d'agrèger ces données pour les années qui viennent.

François MOREAU

Permettez-moi d'apporter un élément de réponse supplémentaire. Il est une évidence que le risque d'inflation existe si l'objectif est de se doter d'un système répondant *a priori* à toutes les questions. Cela étant dit, une observation qui n'est pas *a priori* finalisée dans la réponse à un problème a des chances non seulement de permettre de découvrir plus tôt des phénomènes nouveaux mais également de fournir une partie des données nécessaires à une réflexion en amont.

Bien entendu, si cela devient un objectif, nous ne nous serions alors plus dans un esprit d'observation scientifique. Une telle opération serait vouée à l'échec.

La question de représentativité des mesures se pose avec autant d'acuité dans d'autres domaines. L'Ifen reconnaît ainsi être incapable, en dépit du nombre considérable de données sur les pesticides dans l'eau, de sortir un indicateur pertinent de l'état du milieu.

Denis COUVET

En ce qui concerne le nombre de points, je considère pour ma part que, si l'objectif est d'être opérationnel, il faut s'intéresser à l'impact des différents types d'agricultures et à l'efficacité des différentes mesures agraires environnementales. L'évaluation de telles questions suppose de prendre en compte non seulement la culture et mais aussi des facteurs climatiques à différentes échelles, soit tout un ensemble de facteurs associés. Il est dans ce cadre nécessaire d'avoir un grand nombre de points pour obtenir un intervalle de confiance convenable.

Christian AVEROUS

Malgré tous les propos qui ont été tenus, je pense que la France est un pôle d'excellence dans le domaine de la biodiversité. A titre de preuve, le Museum national d'histoire naturelle d'histoire naturelle est reconnu comme l'un des trois plus grands Muséums d'histoire naturelle au monde.

Notre pays est en outre le centre thématique pour l'Agence européenne de Copenhague sur ce thème. Il nous faut garder cela en mémoire, en dépit de nos inquiétudes sur ce sujet.

Il me semble de surcroît que l'idée de fédérer les capacités de chaque acteur est particulièrement forte dans ce domaine. Nous pourrions d'ailleurs envisager un renforcement de ce point dans l'avis que nous nous apprêtons à rendre.

VII. Examen du projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis avant le **21 octobre 2005** (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 67). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2005.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2005
- Avant-projet de programmes statistiques pour 2006

Documents distribués en séance

- Mise en œuvre de la directive 2000/60/CE instituant un cadre communautaire pour une politique européenne de l'eau - Construction du système d'information économique sur l'eau (SIZE)
- Une observation statistique de la biodiversité
- Connaître la biodiversité française, son évolution et les moteurs de ses changements

TABLE DES SIGLES

ADEME	Agence française de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment Laboratoire Economie et statistique
DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique
IFEN	Institut français de l'environnement
INRA	Institut national de la recherche agronomique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques
SESP	Service économie, statistiques et prospective - Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer
SFIC	Syndicat français de l'industrie cimentière